

Département des Pyrénées-Orientales  
COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉCISION n°101/2023

**Objet : Coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé – Bureau Véritas – Requalification des quais de Port-Vendres.**

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de passer un contrat avec un Bureau d'études spécialisé dans les missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de la requalification des quais de Port-Vendres,

VU Les différentes propositions reçues,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De passer un contrat avec le Bureau Véritas, dont le siège social se trouve à Toulouges (66350), les bureaux du Parc Bt C – Allée de Barcelone .

**Les caractéristiques du marché sont les suivantes :**

- Opération de catégorie : II
- Phase de conception en HT : 1.080,00 € HT
- Phase de réalisation en HT : 9.315,00 € HT
- **Montant total en HT : 10.395,00 HT**

**Article 2** : Dit que la dépense est prévue aux Budgets 2023 et suivants, à l'opération 905-2315, fonction 822.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public de Port-Vendres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 09 juin 2023

Le Maire,  
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le : 12 juin 2023

Et publication ou notification du : 13 juin 2023

Affichée du : 13 juin 2023 au : 13 août 2023

Affiché sur le site le 13 juin 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.